



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E204913

VALABLE JUSQU'AU 02/07/2025

ÉDITÉ LE 22/01/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/12/2022

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 05/12/2022
7 500

Raison sociale : HOME ENERGIE SOLUTIONS

1 GRANDE RUE
23000 GUERET

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC gueret

Siret : 921 926 788 00024

Code NACE : 4674B

Numéro caisse de congés payés : 6207676

Assurance Responsabilité Travaux :

QBE 037.0012525-S178885

Assurance Responsabilité Civile :

QBE 037.0012525-S178885

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2023

Téléphone : 05 44 30 80 91

Fax :

Portable : 0699669691

Site Internet : www.home-energiesolutions.fr

E-mail : contact@hes-gueret.fr

Responsabilité légale :

SANDA MADI DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 2

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5911	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA (Technicité courante)	21/01/2025
8621 PROB	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	03/07/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Ventilation mécanique	21/01/2025
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	26/09/2024
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	03/07/2024
o Isolation des combles perdus	03/07/2024
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	03/07/2024
o Panneaux solaires photovoltaïques	21/01/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LIMOGES
CENTRE REGIONAL DU BATIMENT
6 ALLEE DUKE ELLINGTON
B.P. 40012
87067 LIMOGES CEDEX 3

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.